

## FAITS SAILLANTS

En Montérégie, plus de la moitié des non-fumeurs de 12 à 24 ans sont exposés régulièrement à la fumée de tabac secondaire que ce soit au domicile, dans un véhicule ou dans un lieu public. Des mesures de restriction concernant l'usage du tabac à la maison existent chez 40 % des Montérégiens.

### QUELQUES MOTS SUR L'ESCC

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003 (ESCC) fait partie d'un programme d'enquêtes populationnelles récurrentes menées par Statistique Canada dans l'ensemble des régions sociosanitaires du Canada. Ces enquêtes générales abordent la santé sous divers angles : déterminants de la santé, état de santé et de bien-être, utilisation de certains services sociaux et de santé. Elles visent la population de 12 ans et plus vivant en ménage privé. La collecte des données s'étend sur une période de 12 mois, soit entre les mois de janvier et décembre, et s'effectue par entrevue téléphonique ou en face-à-face auprès d'une personne choisie de façon aléatoire et qui répond pour elle-même. L'ESCC 2003 est la deuxième enquête de cette série, la première ayant eu lieu en 2000-2001.

La présente fiche résume les principaux résultats obtenus dans l'enquête de 2003 concernant l'exposition à la fumée de tabac secondaire que ce soit à la maison, dans un véhicule ou dans un lieu public. Elle s'intéresse également aux restrictions quant à l'usage du tabac à la maison et au travail.

## 1. PRÉSENTATION

La réduction de l'exposition à la fumée de tabac secondaire (FTS) d'ici 2012 fait partie des objectifs du Programme national de santé publique (MSSS, 2003). La FTS constitue l'un des principaux contaminants de l'air intérieur. De plus, les systèmes de ventilation dans les maisons et les lieux de travail ne sont pas conçus pour éliminer la fumée. Ne pas fumer dans la maison permet d'éliminer jusqu'à 50 % de la pollution de l'air intérieur. De plus, l'exposition à la FTS durant l'enfance augmente le risque de développer des maladies respiratoires chroniques, de l'asthme et des allergies (Direction de santé publique, 2003).

## 2. DESCRIPTION DES INDICATEURS

L'exposition à la fumée de tabac secondaire et la mise en place de mesures de restriction sont établies à l'aide de sept questions.

Les deux premières concernent la présence de fumeurs réguliers à l'intérieur du domicile et sont posées aux répondants de 12 ans et plus à l'exclusion des personnes vivant seules qui fument occasionnellement ou régulièrement. Ces questions sont les suivantes :

- « En comptant les membres du ménage et les visiteurs réguliers, y a-t-il quelqu'un qui fume à l'intérieur de votre maison, chaque jour ou presque chaque jour? »
- « Combien de personnes fument à l'intérieur de votre maison chaque jour ou presque chaque jour? »

Deux questions s'adressent aux non-fumeurs concernant leur exposition à la FTS à l'extérieur du domicile : « Au cours du dernier mois, avez-vous été exposé à la fumée des autres, chaque jour ou presque chaque jour :

- dans une automobile ou dans un autre véhicule privé? »
- dans des lieux publics (tels que les bars, les restaurants, les centres commerciaux, les arénes, les salles de bingo, les salles de quilles)? »

Deux questions concernent la restriction de l'usage de la cigarette à domicile :

- « Existe-t-il des restrictions concernant la consommation de cigarettes à votre domicile? »
- « Quelles sont les restrictions concernant la cigarette à votre domicile? »
  - ✓ Les fumeurs sont priés de s'abstenir de fumer dans la maison
  - ✓ Il n'est permis de fumer que dans certaines pièces
  - ✓ Il est interdit de fumer en présence de jeunes enfants
  - ✓ Autres restrictions

Une dernière question s'adresse aux personnes de 15 à 75 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois :

- « À votre lieu de travail, quelles sont les restrictions sur l'usage du tabac? »
  - ✓ Complètement défendu
  - ✓ Permis seulement dans des endroits désignés
  - ✓ Défendu seulement en certains endroits
  - ✓ Pas défendu du tout

### 3. RÉSULTATS

#### A) Exposition à la fumée de tabac secondaire

En 2003, les non-fumeurs représentent 75 % de la population de la Montérégie âgée de 12 ans et plus. Cependant, 38 % d'entre eux soit près de 320 000 personnes sont exposés à la fumée de tabac secondaire que ce soit à domicile, dans un véhicule ou dans un lieu public. Cette proportion a tendance à diminuer avec l'âge, passant de 55 % chez les jeunes de 12-24 ans à 36 % chez les personnes de 25-64 ans et à 24 % chez les 65 ans et plus.

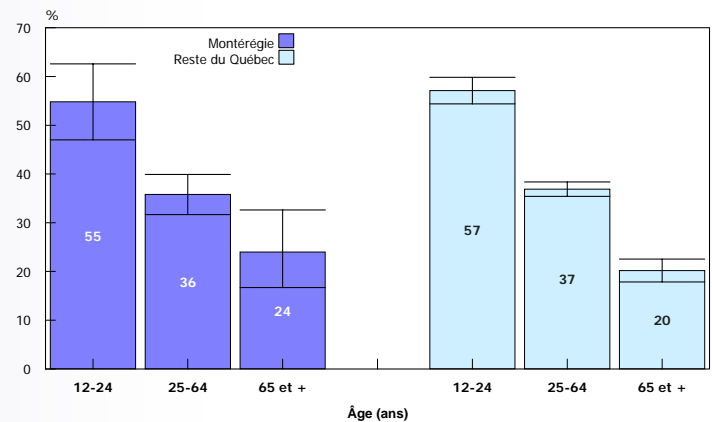
##### *Exposition à la fumée de tabac à l'intérieur du domicile*

En 2003, 28 % des Montérégiens de 12 ans et plus, fumeurs ou non, vivent dans un logement où quelqu'un fume à tous les jours ou presque. Dans 40 % des cas, on rapporte la présence régulière de plus d'un fumeur à l'intérieur de leur domicile.

En fait, 16 % des non-fumeurs sont exposés à la FTS **à l'intérieur de la maison**. Quant aux fumeurs, les données nous indiquent que 30 % fument **à l'extérieur de la maison**.

En proportion, les jeunes non-fumeurs de 12-24 ans sont plus nombreux (33 %) que les non-fumeurs de 25 ans et plus (12 %) à vivre dans un logement où quelqu'un fume à tous les jours ou presque.

Exposition globale\* des non-fumeurs à la FTS selon l'âge  
Population de 12 ans et plus  
Montérégie et reste du Québec, 2003



\* Exposition des non-fumeurs à la maison, dans un véhicule ou dans un lieu public.  
Source : ESCC 2003 (ISO, 2005).

### Exposition à la fumée de tabac dans un véhicule

Environ 11 % des non-fumeurs de 12 ans et plus sont exposés de façon régulière à la fumée des autres dans un véhicule au cours du mois précédant l'enquête.

En proportion, les jeunes de 12 à 24 ans sont plus nombreux à être exposés (22 %) comparativement aux personnes des autres groupes d'âge, dont moins de 13 % sont exposés à la FTS dans un véhicule.

### Exposition à la fumée de tabac dans les lieux publics

Au cours du mois précédant l'enquête, environ 26 % des non-fumeurs de 12 ans et plus sont exposés à la fumée des autres dans un endroit public tels un bar, un restaurant, un centre commercial, un aréna, une salle de bingo ou une salle de quilles.

En proportion, les personnes de 12 à 24 ans sont les plus nombreuses à être ainsi exposées, soit 39 % comparativement à 26 % des 25 à 64 ans et 12 % des 65 ans et plus.

## B) Restriction concernant l'usage du tabac

### À la maison

Des mesures de restriction concernant l'usage du tabac au domicile existent chez 40 % des Montérégiens de 12 ans et plus. Il s'agit d'une interdiction complète dans 76 % des cas alors que dans 20 % des cas, il y a permission de fumer dans certaines pièces seulement. Les non-fumeurs sont proportionnellement plus nombreux à déclarer de telles restrictions que les fumeurs (44 % c. 29 %).

En proportion, les personnes de 25 à 44 ans sont plus nombreuses que celles de 65 ans et plus à vivre dans un domicile où il y a des restrictions concernant l'usage du tabac (45 % c. 31 %).

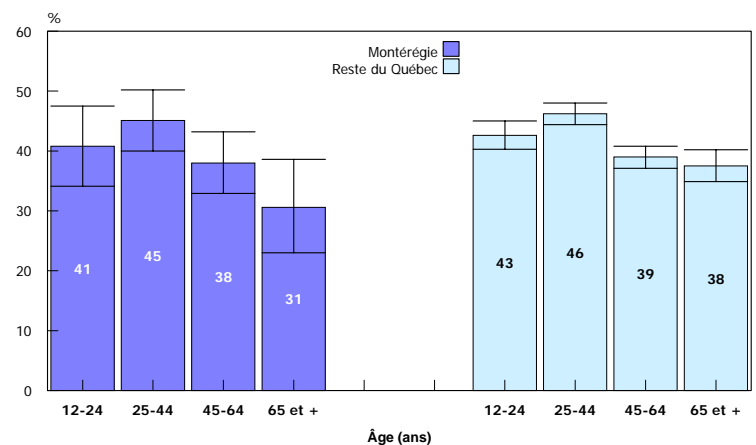
### Au travail

Environ 64 % des Montérégiens de 15 à 74 ans en emploi, déclarent qu'il est complètement défendu de fumer dans leur lieu de travail. Par ailleurs, une autre proportion de 26 % indique plutôt que l'usage du tabac est défendu dans certains endroits ou permis à des endroits désignés. Enfin, 10 % des résidents de la Montérégie qui ont un emploi évoluent dans un environnement où l'usage du tabac n'est aucunement restreint.

## C) Comparaison entre la Montérégie et le reste du Québec

La Montérégie ne se distingue pas du reste du Québec pour la majorité des indicateurs considérés. L'enquête révèle toutefois qu'en Montérégie une proportion moins élevée de femmes vivent dans un ménage où existent des restrictions concernant l'usage du tabac à la maison, comparativement aux femmes du reste du Québec (38 % c. 44 %).

Restriction concernant l'usage du tabac à la maison selon l'âge  
Population d 12 ans et plus  
Montérégie et reste du Québec, 2003



Source : ESCC 2003 (ISQ, 2005).

## 4. HISTORIQUE

L'exposition à la FTS a déjà été abordée dans une précédente enquête de l'ESCC (2000-2001). Cependant, la formulation différente des questions concernant l'exposition à la FTS au domicile, dans un véhicule et dans un lieu public compromet la comparaison des résultats entre les enquêtes de 2000-2001 et 2003.

L'enquête de 2003 permet de constater que la proportion de personnes vivant dans un ménage où existent des mesures de restriction concernant l'usage du tabac a augmenté passant de 39 % à 44 % entre 2000-2001 et 2003. Cependant, la nature de la restriction n'a pas changé, l'interdiction complète étant la mesure la plus répandue pour environ 84 % des Montérégiens et ce, autant en 2000-2001 qu'en 2003.

En ce qui concerne l'usage du tabac dans le lieu de travail, la nature des restrictions a changé de façon significative entre 2000-2001 et 2003. En effet, la proportion de Montérégiens ayant rapporté que l'usage du tabac est complètement défendu dans leur lieu de travail a augmenté de façon significative, passant de 58 % à 64 % entre 2000-2001 et 2003. D'autre part, la proportion de Montérégiens ayant rapporté que l'usage du tabac n'est pas défendu du tout a diminué de façon significative, passant de 15 % à 10 % entre 2000-2001 et 2003.

## 5. COMMENTAIRES

- ◆ Selon l'ESCC 2003, environ 38 % des non-fumeurs de 12 ans et plus de la Montérégie sont exposés à la FTS. Cette situation est préoccupante car chez les non-fumeurs une telle exposition peut accroître de 20 % le risque de cancer du poumon ou de maladies cardiovasculaires (MSSS, 2005).
- ◆ Les enfants de moins de 12 ans n'étant pas visés par cette enquête, on ne peut estimer l'exposition à la FTS pour les jeunes enfants. Hors, comme ceux-ci inhalent plus d'air et de polluants par rapport à leur poids total que les adultes, ils sont particulièrement vulnérables à la fumée de tabac secondaire (asthme, bronchite, pneumonie, otite, mort subite du nourrisson) (Cook et Strachan, 1999). Une enquête de Santé Canada menée 2001 révèle qu'au Québec on fume régulièrement dans 29 % des foyers où vivent des enfants de moins de 12 ans tandis que cette proportion est de 21 % au Canada. Quant aux restrictions concernant l'usage du tabac dans la maison si des enfants de moins de 12 ans sont présents, elle n'existe que dans 58 % des ménages québécois, alors que cette proportion s'élève à 82 % dans l'ensemble des ménages canadiens (Santé Canada, 2005).
- ◆ Cette enquête n'a toutefois pas évalué le degré et la durée de l'exposition à la FTS, ce qui aurait permis de mieux décrire la population à risque.

## 6. INTÉRÊT POUR L'ACTION EN SANTÉ PUBLIQUE

Plus d'une personne non-fumeuse sur deux de 12 à 24 ans est exposée à la FTS, que ce soit au domicile, dans un véhicule ou dans un lieu public. Cette donnée est d'autant plus inquiétante que ce groupe est vulnérable aux maladies respiratoires tel l'asthme. Il est donc important que les interventions visant à diminuer l'exposition à la FTS ciblent notamment les jeunes de 12 à 24 ans et leur entourage. La promotion de la restriction concernant l'usage du tabac à domicile et dans un véhicule est souhaitable. Sachant qu'il y a déjà 30 % des fumeurs qui se restreignent à domicile il est réaliste de penser qu'une intervention en ce sens serait utile. Dans les lieux publics, l'exposition à la FTS devrait diminuer suite à l'entrée en vigueur de la loi 112, à compter de mai 2006. Le MSSS et la DSP de la Montérégie prévoient soutenir certains milieux (écoles, de travail) dans l'adoption de la politique sur le non-usage du tabac par le biais de guides et de programmes tels *École en santé* et *0-5-30 COMBINAISON PRÉVENTION*.

La loi a le double effet de stimuler la réduction du tabagisme et, tant que celui affligera la population, de protéger cette dernière contre les dangers de l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement (MSSS, 2006). Cette loi devrait se traduire, dès 2007, par une diminution de l'exposition à la FTS dans les lieux publics et au travail.

## BIBLIOGRAPHIE

- Cook, DG et Strachan DP (1999). The Journal of the British Thoracic Society « Summary of effects of parental smoking on the respiratory health of children and implication for research », Thorax 1999;54:357-366. [En ligne]. <http://thorax.bmjournals.com/cgi/content/abstract/54/4/357> (Page consultée le 21 mars 2006).
- Direction de santé publique (2003). *Plan d'action régional de santé publique 2004-2007 Montérégie : vers une action renouvelée en santé publique*, Longueuil, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 184 p.
- Institut de la statistique du Québec, Direction Santé Québec (2005). Compendium de tableaux produit avec le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD-PUMF) de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), cycle 2.1 (2003) de Statistique Canada.
- MSSS (2006). Loi sur le tabac [En ligne]. <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/santpub/loitabac.nsf/vDocDate?OpenView>, (Page consultée le 7 avril 2006).
- MSSS (2005). Fumée de tabac dans l'environnement [En ligne]. [http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/santepub/tabac\\_environnement.html](http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/santepub/tabac_environnement.html) (Page consultée le 21 mars 2006).
- MSSS (2003). *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, Gouvernement du Québec, 133 p.
- Santé Canada (2005) Vie saine : la fumée secondaire [En ligne]. [http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/tobac-tabac/ctums-esutc-2001/etsfst\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/tobac-tabac/ctums-esutc-2001/etsfst_f.html) (Page consultée le 21 mars 2006).

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

**Savez-vous pourquoi...****... la Montérégie est comparée au reste du Québec plutôt qu'au Québec?**

La Montérégie étant une région très peuplée, les résultats de la région influencent de façon non négligeable les résultats de l'ensemble du Québec. Au plan statistique, il faut que les deux univers à comparer soient indépendants. Comparer la Montérégie au reste du Québec permet donc de mieux faire ressortir le caractère distinctif de la région.

**... il n'y a pas de données plus détaillées selon l'âge?**

Parce que les estimations régionales produites à un niveau trop détaillé ne sont pas fiables (coefficient de variation trop élevé).

**... les variations selon l'âge ou le sexe sont parfois décrites en termes de tendance?**

Pour indiquer que l'échantillon régional ne permet pas de déceler une différence significative, (seuil de signification légèrement supérieur à 5 % ou intervalles de confiance qui se chevauchent) mais que la même variation est observée à l'échelle du Québec où le seuil de signification est atteint.

**... il n'y a pas de données par territoire de Réseau local de services (RLS)?**

Parce que l'échantillon n'a pas été conçu pour être représentatif à cette échelle.

**PRODUCTION DU SECTEUR SURVEILLANCE**

Auteure	Manon Noiseux
Collaboration	Carmen Bellerose
Personnes-ressources	Josée St-Cerny Claude Poulin
Soutien technique	Marc Lavoie
Mise en pages	Sylvie Pichette
Avril 2006	

**AUTRES FICHES D'INTÉRÊT \***

- ✎ Méthodologie de l'ESCC 2003
- ✎ Asthme
- ✎ Usage de la cigarette (à venir)

**Citation suggérée :**

Noiseux, M. (2006). « Fumée de tabac secondaire » dans *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003 - Fiches de résultats pour la Montérégie*, ASSS Montérégie, Direction de santé publique, 5 p.